

Comment relancer votre activité avec la Charte Emploi ?



Bénéficiez de l'**accompagnement Charte Emploi !**

Le contexte de reprise est propice pour :

- Repenser l'organisation du travail
- Remobiliser vos collaborateurs
- Mettre en place une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Bâtir collectivement un projet d'entreprise centré sur la valeur du travail.

Financé à 100%



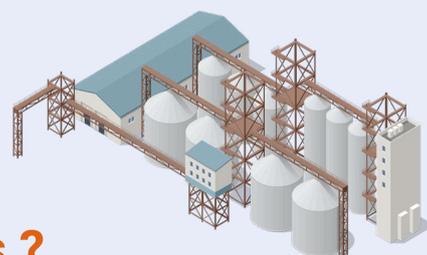
Quels objectifs à court terme ?

Entreprise < 300 salariés vous souhaitez :

- Développer vos actions Qualité de Vie au Travail
- Progresser dans le management des équipes
- Améliorer les conditions de production.



Rejoignez l'expérimentation « Performez : osez la QVT ! » initiée en 2021 dans le cadre de la Charte Emploi.



1 Quels sont les types de projet éligibles ?

Vous souhaitez prendre les devants pour relancer votre activité, repenser votre modèle, initier un projet de réorganisation ou d'investissement technologique et vous rencontrez une problématique relative à l'une des thématiques suivantes :

- Projeter un changement impactant la Qualité de Vie au travail (QVT) et les Conditions de Travail
- Faire de vos managers des relais de croissance en ressources humaines
- Engager une démarche QVT
- Agir sur l'engagement de vos salariés
- Développer un mode de management positif et bienveillant
- Renforcer l'autonomie de vos salariés.



2 Gain & contribution pour votre entreprise

Gain

- Soutien dans une démarche d'amélioration de la performance
- Accompagnement de terrain par des experts
- Approche concertée autour du travail
- Développement de la QVT, progression sur le management.

Contribution

- Autorisation de l'accès à votre entreprise
- Sollicitation des acteurs de l'entreprise sur 2 à 3 jours
- Engagement dans une démarche d'amélioration continue.

Financé à 100%



Contactez-nous vite à cette adresse : cea-entreprises@ocapiat.fr



Comment relancer votre activité avec la Charte Emploi ?

3 La démarche et le calendrier de mise en oeuvre

Dans le cadre d'une démarche de terrain, il est proposé aux entreprises < 300 salariés d'expérimenter une prestation d'accompagnement de courte durée en matière de conditions de travail, de qualité de vie au travail et de management, intégralement prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et par OCAPIAT.

À partir d'une approche globale de votre organisation, comprenant une analyse du travail et une compréhension de vos enjeux de production, il s'agira d'articuler et de mettre en place des actions innovantes d'amélioration des conditions de travail, de développement de la qualité de vie au travail et de pratiques managériales bienveillantes au service de la performance économique et sociale de votre entreprise.



Vous bénéficierez ainsi d'un appui opérationnel permettant de problématiser les questions du travail intégrées aux projets de votre entreprise. Cet accompagnement comprendra un diagnostic qui orientera le déploiement d'actions de prévention adaptées à vos attentes d'entrepreneur ainsi qu'à celles de vos salariés.

Au profit de l'ensemble des entreprises, ces actions expérimentales de terrain seront, après anonymisation, capitalisées et partagées avec les acteurs de la filière à des fins de réflexion et de déploiement d'une offre de service au niveau national. Vous contribuerez ainsi à faire progresser les conditions de travail, la qualité de vie au travail et le management dans votre filière !

Avril 2021 Juin 2021 à janvier 2022 Mars 2022 Avril 2023

Signataires de la Charte

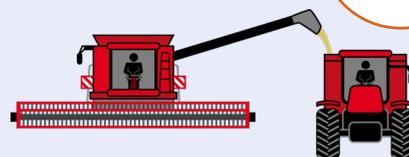
- Impulsent et financent le dispositif
- Se mobilisent pour recruter des entreprises volontaires

Intervenants & Consortium

- Conduisent les expérimentations en entreprises
- Phase déploiement
- Capitalisent sur les expérimentations conduites

- Signature de l'avenant à la Charte Emploi

Financé à 100%



4 Comment s'inscrire ?



Inscrivez-vous avec un projet

Vous serez recontacté sous 8 jours !

Examen de votre projet

Si éligibilité vérifiée, votre problématique sera étudiée = décision de prise en charge

Si éligibilité de votre projet

Programmation avec vous d'une intervention conseil pour un état des lieux et une mise en place de l'expérimentation



Contactez-nous vite à cette adresse : cea-entreprises@ocapiat.fr

